

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LILLE METROPOLE - 5910 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 24/12/2024 - 26434 - 1996 D 00397 - 775 625 635 - LA MONDIALE

LA MONDIALE
Société d'Assurance Mutuelle sur la Vie et de Capitalisation
775 625 635 R.C.S. Lille Métropole
Siège Social : 32, avenue Émile Zola – 59370 Mons-en-Barœul

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-sept novembre, à douze heures et quinze minutes,

Les délégués des sociétaires de La Mondiale se sont réunis en Assemblée générale ordinaire à Biarritz (64200), Centre des congrès Bellevue, Place Bellevue, sur convocation faite par lettre individuelle datée du 18 octobre 2024 et publication dans le journal d'annonces légales La Gazette n°91291068 daté du 22 octobre 2024 sur l'ordre du jour ci-après :

- Nomination d'administrateur
- Pouvoirs en vue des formalités

Madame Isabelle Simelière, en sa qualité de Présidente du Conseil d'administration, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux délégués présents. Elle salue également les membres du Conseil d'administration.

Monsieur Olivier Leclerc, représentant le Cabinet Mazars et Monsieur Sébastien Martineau, représentant le Cabinet RSM, Commissaires aux comptes, dûment convoqués, sont absents et excusés.

La Présidente souligne qu'à la convocation des délégués ont été joints tous les documents permettant de délibérer valablement en Assemblée, notamment le projet des résolutions et la présentation de la candidature de Madame Muriel Dussart.

Le Bureau est ainsi composé :

- Présidente : Madame Isabelle SIMELIÈRE
- Assesseurs : Madame Annick AH-SING et Monsieur Jacques FERRARIS
- Secrétaire : Madame Françoise HAMON

Le nombre de délégués des sociétaires convoqués en application de l'article 22 des statuts est de 113.

Le système de comptabilisation des présences via connexion électronique ainsi que des votes exprimés, constatent la présence et la représentation de 99 délégués, soit 87,61 % de l'ensemble des délégués. Conformément aux articles R.322-63 et suivants du Code des assurances, l'Assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente donne la parole à Madame Muriel Dussart pour la présentation de sa candidature et elle soumet ensuite au vote de l'Assemblée les deux résolutions suivantes :

Décisions ordinaires

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale nomme Madame Muriel Dussart en qualité d'administrateur pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RÉOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes les formalités relatives à la mise en œuvre de la résolution ci-dessus adoptée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La Présidente félicite Madame Muriel Dussart et remercie l'ensemble des délégués des sociétaires, les membres du Conseil d'administration, ainsi que les autres participants à cette Assemblée générale.

Elle constate que l'ordre du jour est épuisé et déclare la séance levée à 12H30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.

**LE PRÉSIDENT****LES ASSESSEURS****LE SECRÉTAIRE**